5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

PRÉAMBULE : Contexte et modalités d'évaluation

Contexte:

Le péril animalier fait l'objet d'une ferme prise en compte par l'ensemble du milieu aéronautique. Dans l'aviation civile, cela se traduit par une obligation règlementaire dans la gestion du risque faunique sur les plateformes aéronautiques, la plateforme étant considérée pour le transport civil comme la zone exclusive d'exposition au risque animalier.

En ce qui concerne l'aéronautique militaire, les activités étant plus variées, les zones d'exposition au risque animalier couvrent un plus large spectre de l'espace nécessitant une approche spécifique.

Afin de réduire ces risques de collisions entre les aéronefs de tous types et les animaux présents sur ses plateformes aéronautiques, l'armée de l'air a recruté et formé des opérateurs de prévention du péril animalier.

Le technicien de prévention de péril animalier est le supérieur direct de ces opérateurs. Il les encadre, assure leur formation spécifique sur la plateforme et gère l'organisation et l'activité de la section. Il a au minimum, les mêmes compétences du domaine que ses opérateurs.

Ce spécialiste de la faune et de l'environnement naturel de l'aérodrome assiste le commandement et la chaîne de maîtrise des risques dans la gestion environnementale de la plateforme et met ou fait mettre en œuvre des mesures préventives et curatives visant à écarter les espèces animales des trajectoires des aéronefs.

<u>Évaluation des compétences professionnelles au titre de la formation continue</u> :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétence ». L'évaluation des compétences professionnelles est effectuée au travers d'une mise en situation pratique correspondant à une patrouille opérationnelle sur la plateforme aéronautique.

Le technicien de prévention du péril animalier, accompagné d'un ou plusieurs opérateurs doit démontrer qu'il sait utiliser correctement et à bon escient l'ensemble des moyens mis à sa disposition (pyrotechniques, acoustiques, véhicule, personnel... etc.), tout en respectant les règles de sécurité et de circulation sur la plateforme, la réglementation en matière de reconnaissance et de prélèvement des espèces, ainsi que d'hygiène et de sécurité du travail.

Les connaissances des normes réglementaires et sanitaires sur la détention d'animaux au sein d'une section de prévention du péril animalier, des mesures de biosécurité à appliquer et des documents administratifs à renseigner dans la section font l'objet d'un questionnaire à choix multiples.

Le candidat doit par ailleurs présenter un permis de chasser dont la formation est dispensée par l'office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Ainsi, lors des mises en situation contextualisées, des études de cas et/ou des restitutions, le collège des instructeurs élabore ses appréciations selon trois critères :

1. les connaissances techniques :

Il s'agit d'évaluer si le candidat dispose des savoirs et des outils techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (domaine d'activités).

2. les compétences professionnelles :

Le champ de ce critère est plus large que le précédent, car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire, sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue et sa capacité à diriger son équipe.

Le savoir-faire requis peut aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de situation complexes et inédites.

3. <u>les aptitudes professionnelles</u>:

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des candidats. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, notamment sa capacité à mettre en œuvre des dispositifs de réduction de risque dans l'environnement particulier d'une plateforme aéronautique et dans l'emploi d'une équipe d'opérateurs de prévention du péril animalier.

Évaluation des compétences au titre de la VAE « simplifié »:

Elle s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et peut aussi s'appuyer sur des documents annexés, complétée par un entretien avec le jury, voire une étude de cas ou une mise en situation réelle sur le polygone d'entrainement.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	BLOC	DE COMPETENCES 1 : Assurer la sécurit	é aérienne	
et les animaux, le service de détiennent des compétences d sur la plateforme aéronautique des mesures rendant le milieu	de l'ensemble des mesures visant à réd prévention du péril animalier intervie lans la mise en œuvre de mesures curat e qu'ils connaissent parfaitement. En ou i inhospitalier aux animaux pouvant rej	uire le risque aérien. A ce titre, afin de réduire le nt pour assurer la protection des aéronefs évolutives et passives de prévention du péril animalier utre, ils maîtrisent l'environnement naturel autourésenter un danger pour les aéronefs. Si une couce. Ainsi l'évènement sera analysé et les actions les dispositifs d'effarouchement acoustique mobiles ou fixes en fonction de l'espèce animale et du contexte environnemental les dispositifs mobiles d'effarouchement pyrotechnique, utilisant des projectiles détonants et crépitants les destruction des espèces conformément à la réglementation (détenir un permis de chasser) les distance de la plateforme les relevés quotidiens les relevés quotidiens les relevés quotidiens les relevés quotidiens les relevés au stockage et à l'élimination des cadavres	e risque de collisions sur les plate nant sur la plateforme. Les techn r afin de réduire ce risque de coll r de la plateforme, les animaux et llision se produit, les techniciens	iciens de prévention de péril animalier ision. Ainsi ils interviennent en continu leurs habitudes afin de mettre en œuvre effectuent ou font effectuer les actions
		Sur les plateformes équipées d'une fauconnerie : - conduire le véhicule avec le fauconnier à bord, oiseau au poing		

	Seules, les mesures actives ne sont pas suffisantes afin de réduire le risque de collision animalière. Elles doivent être accompagnées par une autre activité: Mettre ou faire mettre en œuvre les mesures passives de prévention du péril animalier	 utiliser un télémètre pour retrouver les rapaces qui se sont trop éloignés Surveiller la plateforme aéronautique en identifiants les espèces, en participant à la définition et à l'actualisation du niveau de risque péril animalier et en proposant la rédaction et la diffusion de l'information aux usagers sur la présence ou la concentration d'animaux Recenser ou faire recenser les zones d'attractivités, mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre les actions correctives visant à rendre le milieu inhospitalier aux animaux par une gestion appropriée de l'environnement naturel (traitement adapté des parties herbeuses et boisés, aménagement ou suppression des zones humides, détermination et contrôle des cultures et des espaces cultivés etc.) Inspecter ou faire inspecter régulièrement les clôtures ainsi que le terrain aux abords de la base Elaborer des statistiques de présence d'animaux sur la plateforme aéronautique 	- La reconnaissance des espèces est maîtrisée; - L'Analyse de l'environnement est pertinent et cohérent; - Les préconisations émises pour l'évaluation du risque aviaire sont adéquates et réalistes; Gestion pertinente et cohérente de l'environnement naturel afin de rendre le milieu inhospitalier aux animaux présentant un risque pour les utilisateurs de la plateforme aéronautique; - Les vérifications des clôtures et des abords de la base se font régulièrement et rigoureusement; - La présence d'animaux est évaluée régulièrement et est consignée dans un document.
A1.2 : Effectuer un retour d'expérience en cas de collision animale	Si une collision se produit : Appliquer la procédure en cas de collision animale afin de pouvoir collecter les éléments et analyser l'évènement afin qu'il ne se reproduise pas	 Débriefer avec le pilote dès sa descente de l'appareil Récupérer l'animal ou les restes éventuels pour analyse Rédiger un compte-rendu d'impact avec des animaux Transmettre les éléments de la collision au service de la circulation aérienne de la plateforme afin qu'il procède à un dépôt d'une fiche d'évènement aéronautique 	- Les procédures et la réglementation en matière d'hygiène sont connues et appliquées; - Les moyens de protection sont utilisés de manière efficace; - Le formalisme de la fiche collision est respecté; L'information transmise est claire, lisible et compréhensible.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	BLOC D	E COMPETENCES 2 : Assurer la gestion	animalière	
d'effarouchement aux effets i s'assurent que les animaux so préserver le parc animalier. Po	mmédiats dont l'utilisation de rapaces, ient entraînés afin qu'ils soient le plus	le risque de collision, une des actions consiste de furets ou de chiens. Les techniciens de prév performant possible dans la mission d'effaroucl l'entretien des locaux des animaux dans le respe	vention du péril animalier, sous l'hement. Ils font le suivi de ces an	égide d'un fauconnier pour les rapaces, imaux pour les garder en forme et ainsi
Si le service de prévention du péril animalier emploie des animaux A2.1 : Entretenir les aptitudes des animaux détenus	Gérer l'entrainement des animaux à l'effarouchement et/ou au prélèvement (Sous l'égide du fauconnier pour les rapaces)	 Organiser les séances en respectant les directives du fauconnier Réserver des créneaux particuliers sur l'application permettant la planification des vols SICOPS pour l'entrainement des rapaces, en coordination avec le Directeur des vols Pratiquer le furetage en concordance avec l'activité aérienne et les conditions météorologiques 	MODALITÉS COMMUNES À L'ENSEMBLE DU DOMAINE D'ACTIVITÉ 2 Voir préambule	La procédure pour réserver les créneaux d'entrainement des rapaces est maitrisée. Les pratiques de furetage sont connues et adaptées en fonction de l'environnement.
A2.2: Préserver le parc animalier	Afin de pouvoir accueillir et utiliser les animaux dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de la règlementation Effectuer le suivi des animaux détenus Assurer l'entretien des locaux	 Respecter les besoins alimentaires et les normes sanitaires Appliquer la réglementation sur la détention d'animaux Identifier les principales urgences vétérinaires Maintenir aux normes les locaux d'accueil et d'hébergement des animaux Effectuer ou faire effectuer le nettoyage et l'entretien des cages et volières s'il existe une fauconnerie 		- Les normes réglementaires et sanitaires sur la détention d'animaux au sein d'une SPPA sont connues et appliquées; - Les mesures de biosécurité à appliquer sont connues et adaptées à la situation.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	E	BLOC DE COMPETENCES 3: Gérer le ma	tériel	
acoustique, pyrotechnique, de de la plateforme, les technicie	s fusils, des matériels de capture des ani ens maîtrisent et vérifient les procédure	es techniciens de prévention du péril animalie maux et éventuellement des moyens de fauconne s de sécurité. Ils contrôlent rigoureusement et en	rie. Afin de pouvoir les utiliser en	toute sécurité pour eux et les utilisateurs n emploi soit le plus efficace possible.
A3.1 : Entretien et sécurité du matériel	Afin d'utiliser le matériel en toute sécurité pour le personnel et les utilisateurs de la plateforme S'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble du matériel dédié à la prévention du péril animalier	 Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'effarouchement acoustique Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'effarouchement pyrotechnique Vérifier que le matériel dédié à l a prévention du péril animalier soit disponible en permanence 	MODALITÉS COMMUNES À L'ENSEMBLE DU DOMAINE D'ACTIVITÉ 3 Voir préambule	 Les systèmes d'effarouchement liés à la lutte animalière, leur utilisation et les techniques d'entretien sont maîtrisés; Le matériel utilisé est parfaitement connu et les techniques d'entretien maîtrisées; La gestion du matériel est réalisée et contrôlée rigoureusement.
	Vérifier les procédures de sécurité	 Vérifier les procédures relatives à l'utilisation de l'armement Vérifier les procédures relatives au matériel d'effarouchement 		- Les règles de sécurité relatives à l'armement et au matériel d'effarouchement sont connues et appliquées

RÉFÉREN [*]	TIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉI	RENTIEL DE CERTIFICATION	N
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC	DE COMPETENCES 4 : Évoluer o	dans un environnement aéronautique en	maîtrisant les principes de l	utte animalière
Le technicien de prévention d il intervient en continu sur la j une culture aéronautique qui	u péril animalier est appelé à maîtriser s plateforme, mène ou fait mener des actio	les connaissances professionnelles destinées à se lons de prévention afin de réduire le risque de col nnement et d'évoluer en toute sécurité sur la p	rvir dans le cadre des missions qu lision entre les animaux et les aér	ui lui sont confiées. Lors de ces mission onefs. Pour ce faire, le technicien détie
	déplacement et de communication sur la plateforme aéronautique Connaitre les types de moteurs des aéronefs et leur vulnérabilité (pistons, turbopropulseurs, réacteurs) afin de prendre conscience de l'impact d'une collision animalière sur les différents types d'aéronefs, de prendre les actions idoines et d'utiliser ces connaissances lors des comptes rendus et retour d'expérience.	- Identifier les différents types de moteur d'un aéronef et connaitre leur vulnérabilité face à une collision animalière.		Les différents types d'aéronefs et les moteur ainsi que les risques d'ingestion et leurs conséquences sont connus.

	Connaitre la réglementation de la circulation aérienne (y compris la circulation au sol) afférente aux aérodromes.	- Appliquer les règles de circulation aérienne afférentes à l'emploi	Les règles de circulation aérienne sur la plateforme et liées au péril animalier sont connues et appliquées.
A4.2 : Maîtriser les principes de lutte animalière	Afin de mettre en œuvre ou faire mettre en oeuvre les mesures de prévention du péril animalier Connaître les règles et technique de prévention Afin de rendre le milieu inhospitalier aux espèces dangereuses pour la sécurité aérienne Connaître les animaux et leur environnement naturel	 Maîtriser les règlements relatifs à la prévention du péril animalier. Maîtriser les moyens et les techniques d'effarouchement liés à la lutte animalière. Maîtriser la théorie et la réglementation en matière de morphologie animalière, classement des espèces, adaptation au milieu, migration, comportement, espèces impliquées dans les collisions, espèces protégées. Maîtriser les facteurs d'attractivité aux animaux de l'environnement naturel des emprises aéroportuaires (eau, herbe, cultures, déchets, zones boisées, etc.). Maîtriser les solutions environnementales pour rendre le milieu inhospitalier aux différentes espèces animales. 	La réglementation afférente à la prévention du péril animalier ainsi que les techniques et les moyens d'effarouchement sont parfaitement connus et adaptés à l'environnement. L'environnement naturel et l'interaction des animaux sur celui-ci sont parfaitement connus. Une parfaite connaissance des facteurs d'attractivité de l'environnement aux animaux permet de prendre des mesures cohérentes, pertinentes et efficaces pour rendre le milieu inhospitalier aux espèces animales afin de réduire le risque de collision

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	BLOC DE COMP	PETENCES 5 : Manager le personnel sou	ıs sa responsabilité	
niveau opérationnel de son éc	quipe. Ainsi il conduit et anime son éq ronautique. Il dispense et suit la formati En tant que responsable de la gestion des opérateurs de prévention du péril animalier Planifier l'activité des opérateurs	la section afin d'optimiser les différentes actions uipe chargée de mettre en œuvre et de garantir on spécifique du personnel du service afin de dév la Prendre en compte les consignes et directives éventuelles auprès de sa hiérarchie en Planifier les activités journalières effectuer la mise en place du personnel en Diffuser les consignes et les directives du jour aux opérateurs en vigueur en vigueur en Rendre compte à sa hiérarchie du suivi des activités et en cas d'anomalies ou de situations exceptionnelles	le bon fonctionnement de l'enser	nble du système de prévention du péril optique d'améliorer la sécurité aérienne La documentation afférente à l'organisation de l'activité est maîtrisée. Les procédures et textes en vigueur sont connus
	Afin de s'assurer de la bonne exécution des tâches des opérateurs et de leur niveau de compétences détenu Contrôler l'activité et le niveau opérationnel de son équipe	 Suivre la disponibilité des opérateurs et établir le tableau de service de la section Veiller à l'exécution des tâches journalières Contrôler régulièrement le respect des procédures et des textes en vigueur Identifier les points forts et les points perfectibles Apprécier le potentiel et rendre compte à la hiérarchie de l'avancement de la prise de compétences du personnel 		La documentation relative à la tenue du poste est maîtrisée. Les différentes tâches et procédures que tout opérateur du péril animalier doit mettre en œuvre sont parfaitement maîtrisées
A5.2 : Assurer la formation du personnel du service de	Afin de transmettre les acquis de son expérience professionnel et de maintenir les compétences des	- Former les jeunes opérateurs en période de tutorat.		La documentation relative à la formation et la progression

prévention du péril	opérateurs de prévention du péril	- Transmettre son expérience de	professionnelle du personnel est
animalier	animalier	l'environnement propre à la plateforme	maîtrisée.
	Dispenser l'enseignement	aux nouveaux affectés.	Les principes de la formation par la
	pratique	- Identifier les points forts et les points	transmission de l'acquis d'expérience
		perfectibles du personnel en formation.	sont connus.
	Suivre la formation des	- Organiser la formation permanente	Les différentes tâches et procédures
	opérateurs de prévention du péril	d'entretien du personnel de la section.	que tout opérateur du péril animalier
	animalier		doit mettre en œuvre sont
		- Appliquer un dispositif d'évaluation.	parfaitement maîtrisées.
		- Mettre à jour les documents de suivi de la	
		formation et des travaux pratiques.	
		- Rendre compte à la hiérarchie de	
		l'avancement de la formation du	
		personnel.	
		- Proposer le personnel jugé apte à travailler	
		de façon autonome.	
		,	
1			
1			